



BULLETIN D'INFORMATION #46

A ce jour, 4728 tests ont été effectués depuis le début de l'épidémie en Polynésie française. Il n'y a eu aucun nouveau cas confirmé de Covid-19 dans la population polynésienne depuis le 4 mai 2020.

Retour des résidents et gestion de la quarantaine

Depuis le début de la crise, dix vols de continuité territoriale ont été opérés. Ils ont permis de rapatrier plus de 750 résidents polynésiens (hors personnels navigant, professionnels de santé et gendarmes). Parmi ces personnes, environ 650 ont accepté d'effectuer une quarantaine de quatorze jours dans des lieux dédiés et entièrement pris en charge par le Pays (transports, hébergement, restauration et test à l'issue des 14 jours). Environ 100 personnes ont choisi d'effectuer leur période de quarantaine à domicile.

Pour les personnes qui ont été hébergées dans les lieux gérés par le Pays, de nombreuses activités encadrées par la cellule de crise Covid-19 ont été organisées sur place pour rendre cette période le plus agréable possible : conférence sur la culture, la langue et l'histoire polynésienne ; ateliers culinaires, de tressages ou de 'ori Tahiti ; rendez-vous sportifs organisés par les confinés ou par des professionnels bénévoles (cours de yoga, initiation à différentes pratiques sportives, etc).



Activités organisées par la Cellule de Crise Covid-19 dans les centres d'hébergement gérés par le Pays

Fermeture de la Cellule de crise Covid-19

Le vendredi 3 juillet 2020, la Cellule de crise, fermera ses portes. En partie composée de professionnels issus des services et structures du ministère de la santé et de la prévention, il est important que l'ensemble de ces ressources regagnent leurs services d'origine afin que les structures de la direction de la santé (avec le bureau de veille sanitaire -BVS), l'agence de régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS) et le centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF) soient en ordre de marche pour la prise en charge des soins, dans le cadre de la réouverture de nos frontières.

L'ensemble des membres de la Cellule de crise souhaitent remercier les bénévoles qui se sont engagés et tous les professionnels qui ont œuvré pour gérer cette crise inédite.

Mis en place du logiciel Firiora

A partir du 1er juillet 2020, le dispositif de suivi sanitaire des entrants en Polynésie est entièrement repensé. La quarantaine de quatorze jours en sites dédiés est supprimée et remplacée par une quarantaine de sept jours à domicile, avec un suivi sanitaire pris en charge par le Pays.

Le logiciel de suivi épidémiologique, **FIRIORA**, rentrera en phase de test opérationnel du 1^{er} au 14 juillet, et sera mis pleinement en action à partir du 15 juillet 2020. Il aura pour but d'identifier le plus rapidement possible des personnes symptomatiques, pouvant être atteints de covid-19.



Les informations de voyage, remplies par les voyageurs sur l'ETIS (mis en place par le ministère du tourisme et du travail), prérequis au voyage en Polynésie, pourraient être utilisées par les professionnels de santé utilisant Firiora, dans l'hypothèse d'une enquête sanitaire nécessaire au tour d'un cas de covid-19 détecté. ETIS fonctionnerait alors comme un annuaire de contact des voyageurs, pour identifier numéros d'appel et lieux de résidences temporaires.

L'objectif étant d'améliorer la rapidité et l'efficacité de l'enquête sanitaire pour casser la chaîne de transmission du virus.

Nouvelles mesures sanitaires mises en place en juillet 2020

Les autorités sanitaires appellent la population à limiter au maximum les déplacements à l'étranger.

Afin d'assurer un suivi attentif et une identification rapide des personnes étant susceptibles d'être porteur du virus, chaque personne revenant d'un séjour hors de Polynésie ou ayant été en contact avec un personne arrivant de l'étranger ou de métropole devra être attentive à son état de santé.

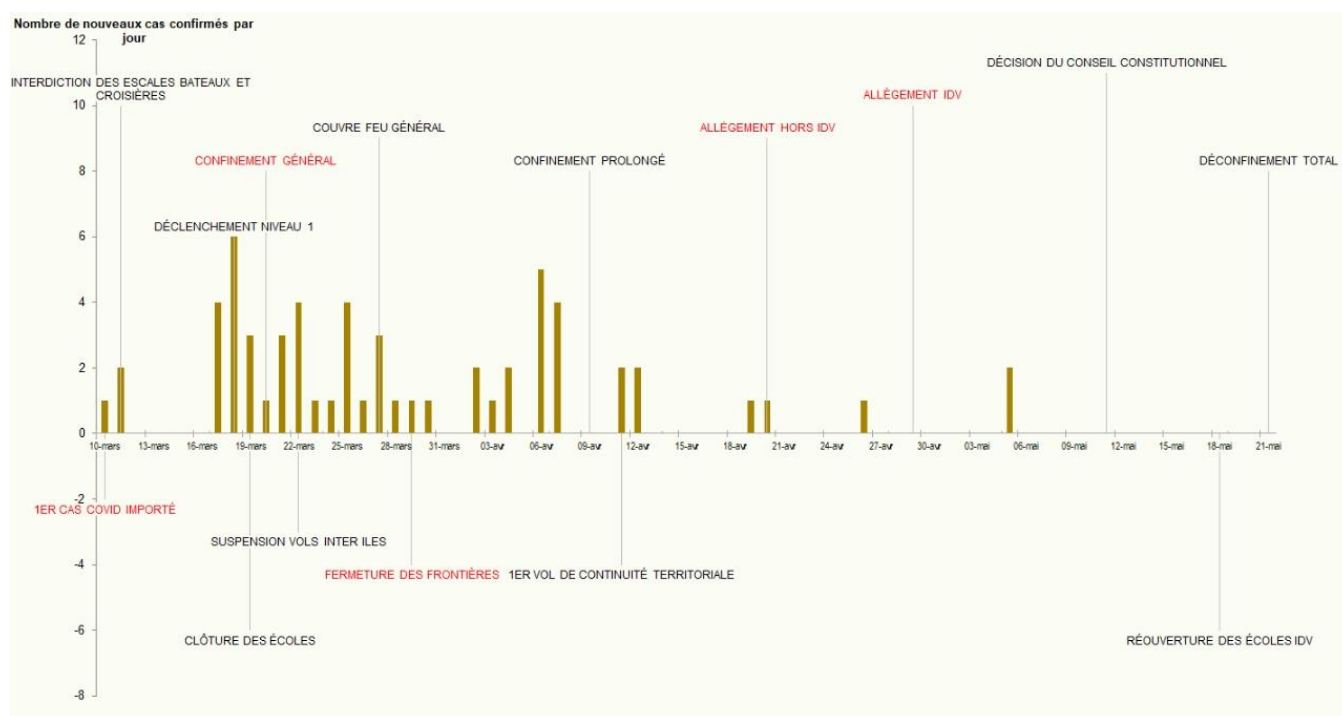
Les personnes ressentant un symptôme évocateur de la maladie (fatigue, fièvre, maux de tête, perte du goût ou de l'odorat, courbatures, gêne respiratoire ou diarrhée), devront se signaler rapidement auprès de leur médecin ou de la plateforme d'appel de la santé : le **40.455.000**.

Ce numéro sera mis en place au début du mois de juillet et géré par des professionnels de santé du bureau de veille sanitaire (BVS).

Avec la réouverture des frontières, les autorités sanitaires rappellent l'importance d'appliquer les gestes barrières (lavage régulier des mains, distanciation physique, port du masque et aération et nettoyage des espaces de vie). Ces mesures d'hygiène et de protection sont encore plus nécessaire en présence de personnes à risque : personnes de plus 65 ans, en longue maladie, ou maladie chronique, en situation d'obésité ou femmes enceintes au troisième trimestre). Il convient de les protéger.

Le respect des gestes barrières sera une responsabilité citoyenne autant qu'une marque de respect. Protéger les autres, c'est les respecter.

Fig. 1. Mesures prises dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 en Polynésie française, de mars à mai 2020



Source : Cellule de Crise Covid-19 de Polynésie française.